



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL35-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

S<sup>2</sup>LO

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers présents : 32  
31 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

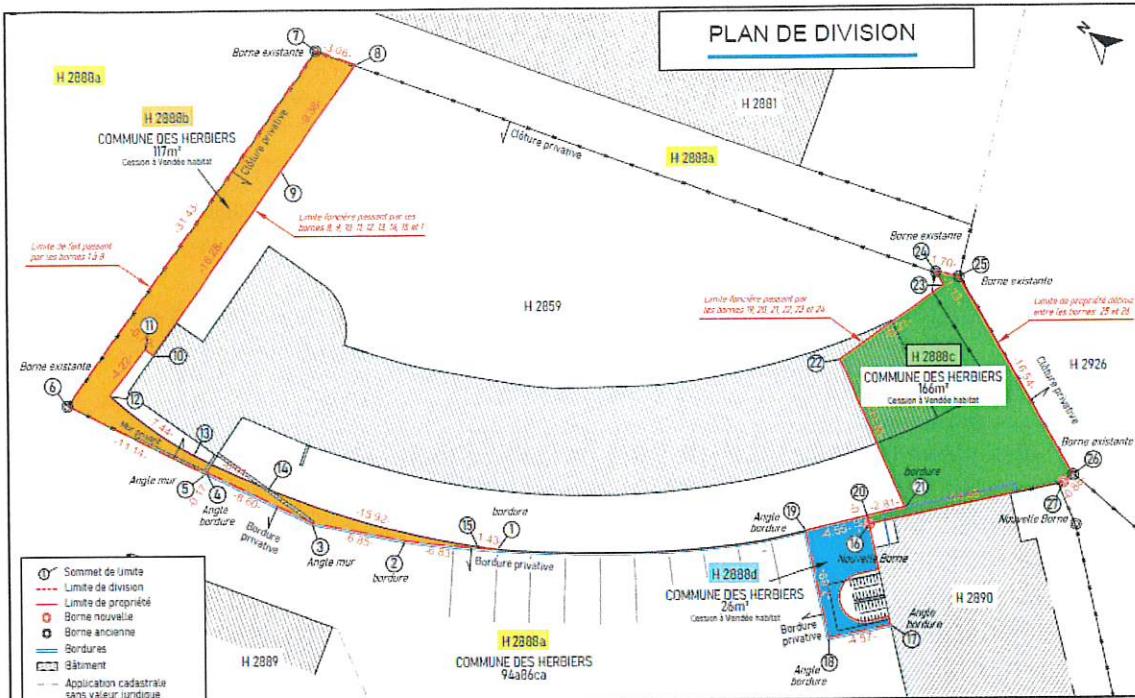
### **35- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE PORTIONS D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE DES PRÉS DE VICTOR EN VUE D'UNE VENTE FUTURE**

Par délibération n°20 du 10 février 2025, le Conseil municipal a approuvé la cession d'une portion de parcelle sise rue des Prés de Victor au profit de Vendée Habitat d'environ 55 m<sup>2</sup>.

Par convocation du géomètre pour un rendez-vous sur site le 22 septembre 2025, Vendée Habitat a fait savoir à la Ville son souhait d'acquérir des emprises supplémentaires de cette même parcelle cadastrée section H numéro 2888 afin de se rapprocher au mieux de la réalité physique du site.

Au préalable, il convient donc de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de ces portions de parcelle (en orange, vert, et bleu sur le plan ci-après) d'environ 309 m<sup>2</sup>, à définir par un géomètre, en vue de sa cession lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette procédure.



## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et Grands travaux du 2 décembre 2025,

Considérant que ces portions d'espace public ne sont pas à l'usage du public,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffection de portions de la parcelle cadastrée section H numéro 2888 d'environ 309 m<sup>2</sup> située rue des Prés de Victor en vue d'une vente future,
  - prononce son déclassement,
  - autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025